

■ ANCIEN INSTITUT PÉDAGOGIQUE

Une vente qui fait grincer des dents

► **Le Gouvernement jurassien souhaite vendre l'ancien Institut pédagogique de Porrentruy à la société immobilière Dropoly SA pour 2,4 millions de francs.**
 ► **Cette vente, dont le prix est considéré par certains comme dérisoire,** fait débat alors qu'aucun appel d'offres n'a été lancé.
 ► **Les Forestiers du Jura ont également fait une offre,** légèrement supérieure, pour laquelle ils ont reçu une réponse il y a quelques jours seulement.

Dans un message adressé au Parlement en décembre, le Gouvernement jurassien a soumis un projet d'arrêté pour la vente des trois bâtiments de l'ancien Institut pédagogique à Porrentruy (Banné 23) à la société immobilière Dropoly SA, sise à Delémont.

Cette vente, dont le prix a été fixé à 2,4 millions de francs, est conditionnée à son acceptation par le Parlement et au changement d'affectation de la zone. Actuellement en zone d'utilité publique, l'affectation doit passer en zone mixte. Sur ce point, la décision appartient aux citoyens de Porrentruy, qui seront appelés à se prononcer sur une modification du plan d'aménagement local.

Plusieurs voix s'élèvent pour critiquer cette vente, dont le prix serait bien en dessous de celui du marché immobilier à Porrentruy. Les cri-



Le prix de vente fixé à 2,4 millions de francs ainsi que le coût estimé des travaux de rénovation des trois bâtiments du Banné 23, soit 17,5 millions, font l'objet de critiques.

ARCHIVES ROBERT SIEGENTHALER

tiques émanent de personnes qui ne souhaitent cependant pas s'exprimer publiquement sur ce dossier. Certaines d'entre elles évoquent également le coût estimé des travaux de réfection des trois bâtiments, soit 17,5 millions de francs sur vingt ans. Un prix qui aurait été calculé pour une transformation des bâtiments en vue d'accueillir le Centre médico-psychologique, dont la Villa Blanche, institution qui a finalement pris une autre option.

Travaux surévalués?

Or, toujours d'après les mêmes, les travaux pour adapter les espaces à des usages administratifs coûteraient en réalité 7 à 8 millions de francs. Cette différence s'expliquerait en raison de l'infrastructure lourde qui aurait été nécessaire pour une utilisation à visée

médicale. Le directeur de Dropoly SA, Diego Rohner, parle d'un projet «très hybride» mélangeant logements et bureaux pour le Banné 23. Le prix de vente s'explique selon lui par les «gros investissements» à consentir et un «marché difficile» à Porrentruy, alors que les «bâtiments sont inutilisables en l'état». C'est d'ailleurs parce que le marché est saturé que la société vise «quelque chose de nouveau et d'atypique».

Reste que la société immobilière Les Forestiers du Jura avait également fait une offre au canton en fin d'année, à hauteur de 2 450 000 francs. Celle-ci était cependant restée sans réponse jusqu'à il y a quelques jours, ce qui a de quoi étonner le directeur de la société Allan Visintainer. Interpellé, le ministre du Terri-

toire, de l'Environnement et des Transports David Eray explique ne pas être en mesure de faire de commentaire pour l'instant, le dossier étant entre les mains de la Commission de gestion et des finances. «Trois options sont possibles, relève-t-il toutefois. Soit la

commission accepte et le projet d'arrêté est soumis au vote du Parlement, soit c'est un non catégorique, soit le dossier est renvoyé au Gouvernement pour une mise au clair.»

Mais une question subsiste: Pour quelle raison aucun appel d'offres n'a-t-il été lancé? «Tous les contacts avaient été pris afin que les intéressés soient informés», répond David Eray. Il dit ne pas pouvoir donner davantage d'explications tout pendant que la commission n'aura pas donné son préavis, prévu pour avril.

Engagements pris pour Moutier

«Toutefois, il faut noter que pour les besoins actuels, ce bâtiment ne constitue pas une solution acceptable, notamment liée à des aspects financiers ou d'emplacement», peut-on lire dans le message du Gouvernement. Sollicité sur la question de l'emplacement, le ministre relève des discussions avec le Lycée cantonal et l'École de commerce, institutions qui ne se sont pas montrées intéres-

sées par les bâtiments. Il évoque aussi les engagements pris avec Moutier dans le cas de l'acceptation du scrutin du 28 mars, et notamment le déménagement de l'Office des sports, actuellement installé au Banné 23, dans la cité prévôtoise. L'État est-il donc pressé de vendre ces bâtiments? «Je lutte aussi en vertu du développement durable pour ne pas laisser des bâtiments vides», réagit David Eray.

Le maire de Porrentruy Gabriel Voirol évoque pour sa part une collaboration constructive avec le canton, mais dit également «souhaiter un certain nombre de réponses et des garanties sur la présence des services de l'État à Porrentruy. «Il faudra également expliquer au peuple le pourquoi de cette vente dans un marché de l'immobilier qui est tendu. Si des éléments laissent penser qu'il s'agit seulement d'une opération financière cantonale sans vision globale, le projet sera plus dur à défendre.»

JOSUÉ MERÇAY

Constructions tous azimuts: interpellation déposée

► Lors de la dernière séance plénière du Parlement jurassien, le Vert bruntrutain Baptiste Laville a déposé une interpellation intitulée «Bulle immobilière: assistons-nous à une densification inutile de certaines communes?» Dans le texte, cosigné par les parlementaires du groupe Les Verts et CS-POP, la ville de Porrentruy est prise en exemple: «Depuis l'établissement, en 2014, du Plan d'aménagement local de Porrentruy qui anticipait une importante progression démographique pour planifier l'espace constructible communal, le nombre d'habitants a, à l'inverse, baissé de 3,2% en passant de 6780 en 2013 à

seulement 6563 en 2019.» De fait, les signataires estiment que la «population peine à comprendre» l'utilité d'une «multitude de constructions d'immeubles locatifs». Ils sollicitent ainsi le Gouvernement sur le «risque d'une densification inutile et préjudiciable» pour les communes, et s'interrogent sur la marge de manœuvre de celles-ci pour s'opposer à des projets qui ne répondent pas à un «réel besoin». «Peut-on continuer de laisser des promoteurs immobiliers et investisseurs dicter l'aménagement et la densification du territoire à l'intérieur des zones à bâtir?» demandent enfin les signataires. JM

■ SAINT-URSANNE

Une année jubilaire qui se prolonge

L a messe de clôture marquera la fin des nombreuses célébrations organisées au cours de l'année 2020, qui marque le 1400^e anniversaire de la mort de saint Ursanne. Elle aura lieu le dimanche 21 mars à la collégiale de Saint-Ursanne.

Cinquante personnes pourront y prendre part, sur inscription au ☎ 032 461 31 74. Le même nombre de personnes pourront visionner la cérémonie en direct depuis le cloître. Ceux qui n'auront pas décroché leur place pourront visionner la cérémonie, qui sera retransmise dès 15 h sur le site www.jurapastoral.ch.

Religion, culture, histoire

«Le bilan est positif, de par la diversité des événements réalisés, le fait que nous avons pu, malgré la pandémie, réaliser plus de la moitié des choses prévues, mais aussi les synergies créées entre des milieux qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble», a relevé hier en conférence de presse Philippe Charmillot, membre du comité de pilotage. Cheffé de projet, Louison Bühlmann a évoqué pour sa part «la très belle collaboration entre les mondes religieux,

culturels et touristiques» dans ce projet qui, s'il était destiné au public régional et extérieur, a permis aux habitants de Saint-Ursanne et alentour de «prendre ou reprendre connaissance du passé historique et culturel de la ville, et de se rendre compte des richesses qui les entourent».

Plusieurs réalisations resteront accessibles au public, tel le sentier des sculpteurs en été, le Circuit secret, le sarcophage d'Ursanne et son buste mis en valeur, et le musée lapidaire. Différents partenaires travailleront à sa réhabilitation. MN



M^{sr} Felix Gmür, évêque du diocèse de Bâle, célébrera la messe de clôture de l'année dédiée au 1400^e anniversaire de la mort de saint Ursanne.

En chiffres

■ **40** Nombre d'événements planifiés en 2020. Vingt-trois ont eu lieu, dix ont été annulés à cause de la pandémie et sept ont été reportés à 2021.

■ **8127** Nombre de personnes qui ont pris part à ces différents événements.

■ **Entre 600 et 700** Nombre de bénévoles engagés au cours de cette année jubilaire.

■ **Plus d'un million** En francs, le budget du 1400^e anniversaire de la mort d'Ursanne. MN

■ A16

Le radar fonctionne correctement

L e radar semi-stationnaire qui, depuis une semaine, a pris ses quartiers sur l'A16 entre les tunnels du Mont Terri et du Mont-Russelin a-t-il perdu la tête? La question a agité les réseaux sociaux hier après qu'une automobiliste a signalé s'être fait flasher le matin alors qu'elle n'excédait pas la vitesse autorisée (à 80 km/h sur ce tronçon). Plusieurs internautes ont emboîté le pas, l'un indiquant avoir vu la lumière alors qu'il circulait à 75 km/h, voire 60, un autre alors que son régulateur était bloqué à 80 km/h. Hallucinations? Flash d'étalonnage comme certains l'ont avancé?

Contactée, la police cantonale jurassienne indique avoir été avisée il y a quelques jours d'un éventuel dysfonctionnement sur le radar semi-stationnaire. «Lors de son installation, le radar est posé et son

fonctionnement contrôlé, précise son porte-parole Daniel Affolter. Lundi, suite aux informations reçues, l'étalonnage a été reconstruit, l'appareil vérifié et les relevés analysés. Un fonctionnement tout à fait correct a été constaté.»

À cet endroit, le radar fonctionne dans les deux sens et il arrive qu'un véhicule circulant dans un sens perçoive la lumière du flash destiné à un autre roulant sur la voie opposée. Et Daniel Affolter de préciser: «Seul l'automobile en infraction fait l'objet du relevé, de la photo et de la sanction par amende d'ordre ou par dénonciation selon la vitesse relevée.» Reste que la conductrice qui s'est prétendument fait prendre en défaut par Bertha – comme les Jurassiens la surnomment – affirme qu'à ce moment, aucun véhicule ne circulait en sens inverse... AD

COURGENAY

Début d'incendie dans un tas d'ordures

Hier vers 13 h 30, un incendie s'est déclaré dans un tas d'ordures situé sous un couvert de l'entreprise Ramseier à Courgenay. Le SIS Mont-Terri et le Centre de renfort de Porrentruy sont parvenus à circonscrire rapidement le sinistre. Deux personnes ont été légèrement incommodées par la fumée. Des investigations sont en cours pour déterminer l'origine de ce sinistre, qui n'a fait que des dégâts matériels. LQJ

En bref

■ DOUBS

Pro Natura ne veut pas de barrage du tout

Après l'annonce faite jeudi par le canton d'abandonner l'idée de réhabiliter la centrale hydroélectrique du Moulin du Doubs à Ocourt, tout en gardant les possibilités ouvertes pour celle de Bellefontaine, Pro Natura réagit. Pour sa chargée d'affaires Lucienne Merguin-Rossé, c'est la réserve naturelle du Doubs avant tout et rien d'autre.

L'association de protection de la nature rappelle que le Doubs abrite deux espèces hautement menacées: la sofie – que l'on ne trouve qu'à Ocourt – et l'apron qu'il s'agit de sauvegarder. «Nous avons la responsabilité de sauvegarder les espèces en nous opposant à la construction d'une centrale hydroélectrique, poursuit Lucienne Merguin. Les deux sont en effet incompatibles.» Cela même si la libre circulation des poissons était rétablie dans le secteur concerné, estime-t-elle.

Pro Natura Jura s'était opposé il y a une quinzaine d'années à un projet de nouvelle centrale hydroélectrique au Moulin du Doubs. La justice avait abondé dans son sens. AD

